

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020

Présents : Mmes, Mrs, Sonia AUBRY, Sandrine SERRET, Christian DURAND, Danielle HAON, Richard GÉRET, Gilles SIPEYRE, Julien FURY, Didier MARGIER, Gilles LEYRIS, Nathalie CASAS, Loïc MANCHEC, Victoria PELLÉ REIMERS.

Absents excusés : Béatrice PEYRONNET, Martial JOUIN, Véronique RUEL.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Sonia AUBRY, maire.

Monsieur Gilles LEYRIS a été désigné secrétaire de séance.

Recrutement d'un agent contractuel au service technique

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, le conseil municipal

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Dons suite aux intempéries dans les Alpes-Maritimes et le Gard

Madame le Maire expose,

Par courrier du 06 octobre dernier, le président de l'association des Maires et présidents d'EPCI du Gard a lancé un appel aux dons, invitant les collectivités du Gard à témoigner de leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes durement touchées par les intempéries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, décide de verser une subvention de

- 400 euros au profit des communes sinistrées des Alpes-Maritimes et note que le versement se fera sur le compte bancaire de l'association des maires des Alpes-Maritimes,
- 400 euros au profit des communes sinistrées du Gard et note que le versement se fera sur le compte bancaire de l'association des maires et des présidents d'EPCI du Gard

Demande de subvention de l'association « Toutes à nos aiguilles »

Madame le Maire donne lecture du courrier adressée par l'association « Toutes à nos aiguilles » qui sollicite une aide sous forme de subvention pour l'achat de fournitures en vue de préparer une exposition et pour le paiement de leur cotisation d'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, décide de verser une subvention d'un montant de 200 euros à l'association « Toutes à nos aiguilles ».

Délibération « Création d'une zone agricole protégée »

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la procédure de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Cannes et Clairan, les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard) ont adressé un courrier par lequel il est demandé l'avis des membres du conseil municipal sur ce dossier.

Une copie du rapport de présentation ainsi que le plan de délimitation du périmètre de la zone ont été transmis à chaque membre du conseil municipal.

Il est proposé à chaque conseiller de donner son avis et remarques sur la création de la zone agricole protégée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, donne un avis favorable à la création d'une zone agricole protégée sur la commune de Cannes Et Clairan.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par, aucune voix contre, aucune abstention, douze voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 20 heures.